

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SARRALBE

PROCES VERBAL

de la séance du 25 février 2025 à 18 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes s'est réuni en Mairie de Sarralbe, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente.

Etaient présents :

MM. Sylvain MULLER, Jean-Marie ALLES, Jean-Louis BLONDY.
Mmes Sophia MATTA, Pénélope HEYMES, Marie-Pierre MOURER, Geneviève GANGLOFF.

Etaient excusés :

M. Pierre-Jean DIDIOT.
Mme Michèle MULLER, Zeynep UCMAK, Marie-Antoinette TRIMBORN, Véronique NEMSGUERS, Annette DUQUESNE.

Etaient non excusés :

/

Effectif légal du conseil d'administration : 13 membres

Nombre de membres présents à la séance du 25 février 2025 : 7 membres

Quorum (article L2121-17 du CGCT) : 7 membres

Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée, vérifie que tous les membres du conseil d'administration sont présents.

Mme la Vice-Présidente propose de confier la tâche de secrétariat de séance à Mme Marie-Pierre MOURER qui est désignée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des questions, des observations concernant la rédaction du procès-verbal du 19 novembre 2024. Pas de commentaire n'étant formulé, le compte-rendu du 19 novembre 2024 est adopté.

Elle passe à l'ordre du jour de la séance.

POINT N° 01 : Adoption du compte de gestion 2024 du C.C.A.S. et du Foyer pour Personnes Agées.

Après s'être assuré que le comptable du Service de Gestion de Sarreguemines, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous

SN JRM

les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

1°) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Service de Gestion Comptable de Sarreguemines, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**POINT N° 02 : Adoption du compte administratif 2024 du C.C.A.S. et du Foyer pour Personnes Agées.
Affectation des résultats à la clôture 2024.**

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Considérant que Monsieur Pierre-Jean DIDOT, ordonnateur, a administré pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du C.C.A.S,

Procédant au règlement définitif du budget de 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement

LIBELLE	MONTANT
Dépenses de l'exercice	96 844,19
Recettes de l'exercice	91 007,55
Déficit de l'exercice 2024	5 836,64
Report excédent de l'exercice 2023	49 333,64
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	43 497,00

Section d'investissement

LIBELLE	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses de l'exercice	755,00	/
Recettes de l'exercice	820,00	/
Résultat de l'exercice 2024	65,00	/
Report excédent de l'exercice 2023	23 981,81	/
Résultat d'investissement au 31/12/2024	24 046,81	/

SN J127

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
à l'unanimité des voix,

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2024, définitivement closes et les crédits annulés.

POINT N° 03 : Débat d'orientation budgétaire 2025.

Après l'examen et le vote du compte administratif, un débat a lieu au sein du conseil d'Administration sur les orientations générales du budget. Mme la Vice-Présidente rappelle qu'en 2024 nous avons un déficit de fonctionnement de 5 836,64 €.

Mme Sophia MATTA propose aux membres :

- reconduire les bons d'achat d'une valeur de 30,- et 50,- € auprès du magasin NORMA de Sarralbe,

- dispenser un deuxième cours pour les séniors avec Siel Bleu le lundi :

Tous les lundis de 13h30 à 14h30 l'association Siel Bleu dispense une séance d'activité physique adaptée aux séniors de Sarralbe.

Au cours de ces séances, ils réalisent des exercices progressifs adaptés aux capacités physiques des bénéficiaires. Pour chaque exercice demandé, il y a la possibilité de choisir entre 2 ou 3 propositions différentes en fonction du niveau de difficulté choisit.

Une séance type se compose d'un échauffement de 10 mn, d'une thématique qui peut être l'équilibre, le renforcement musculaire, les déplacements et la coordination durant 40 mn et d'un retour au calme pendant 10 à 15 mn.

Lors des dernières séances, ils ont travaillé les capacités musculaires ; l'endurance, la coopération et le rapport à l'autre, la coordination, l'équilibre, la dextérité et les réflexes. Ainsi que des exercices de percussion effectués avec des baguettes en bois.

Le groupe compte 17 personnes avec une grande assiduité aux séances avec une moyenne 13 participants.

A la demande de l'association et au vu du nombre de participants à ces cours, il est proposé aux membres d'ajouter un deuxième cours les lundis de 14h30 à 15h30.

- projet avec les services de la ville « séniors en vacances avec l'ANCV » :

Dans le cadre de sa politique séniors, la commune encourage la prévention de l'isolement, la création de lien social et l'amélioration du bien-être de ce public.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose une action facilitant l'accès aux vacances-loisirs pour les séniors. L'ANCV est un établissement public régi par le Code du Tourisme et placé sous la tutelle Ministérielle qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous.

A la suite de la grande canicule de 2003, prenant conscience du grand isolement de certaines personnes âgées, l'agence a mis en place le programme « Séniors en Vacances ».

Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui peuvent en être exclues pour des raisons économiques, sociales ou liées à leur état de santé.

Les personnes éligibles à ce programme sont celles qui répondent aux critères suivants :

- être âgées de 60 ans ou plus à la date de départ, le seuil étant ramené à 55 ans pour les personnes en situation d'handicap,

SN JPT

- être retraitées, soit sans activité professionnelle,
- résider en France.

Une aide financière peut-être versée par l'ANCV en fonction de la situation sociale.

L'ANCV propose des séjours garantissant leurs adéquations aux demandes et contraintes des séniors, des séjours « tout compris », hors vacances scolaires, en France, en bord de mer, à la campagne ou à la montagne, en village de vacances, résidences ou hôtels.

L'ANCV propose à des « porteurs de projet » comme le CCAS de mettre en œuvre ce dispositif à travers un conventionnement.

Les missions du porteur de projet « séniors en vacances » sont de constituer les groupes, sélectionner le séjour et organiser les inscriptions.

Mme la Vice-Présidente demande aux membres s'ils ont d'autres propositions à soumettre au débat. Aucune autre suggestion n'étant faite elle passe au point suivant.

POINT N° 04 : Attribution de bons uniques et exceptionnels aux personnes défavorisées pour les fêtes de Noël 2024.

En référence à sa délibération du 19 novembre 2024, Mme MATTA Sophia, Vice-Présidente, fait part aux membres qu'il a été remis deux bons d'une valeur de 50,- € à titre exceptionnel à l'occasion des fêtes de fin d'année.

POINT N° 05 : Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) 2025.

Ce point est supprimé.

POINT N° 06 : Notification de certaines demandes d'aide sociale.

Le Département de la Moselle nous informe des demandes suivantes :

- * d'une demande d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'aide-ménagère à domicile.
- * d'une demande d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement.

POINT N° 07 : Divers - communications.

Du 20.11.2024 au 25.02.2025, il a été remis cinq bons au magasin NORMA d'une valeur de 30,00 € et dix bons d'une valeur de 50,00 €.

SN JPT

INFORMATIONS

Repas du 25 décembre 2024

La dépense totale des repas s'est élevée à 108,55 €. Six personnes ont participé au repas de Noël, dont 2 personnes isolées.

Analyse des Besoins sociaux

La restitution finale de l'Analyse des Besoins Sociaux s'est tenue le 4 décembre dernier.

Au terme de cette remise, il en ressort 5 thématiques :

- **Améliorer l'offre de logement** et notamment en matière de logements sociaux à créer.
- **Insérer professionnellement les jeunes adultes et notamment des femmes**, dans toutes ses dimensions : qualification, structures d'accueil des enfants, transports en commun pour éviter le besoin de possession d'une voiture.
- **Agir en faveur des séniors**, pour faciliter le maintien à domicile (aide, soins) notamment des personnes seules, augmenter l'accès à l'offre de santé, réduire la mortalité élevée.
- **Faire augmenter la population de jeunes enfants** pour endiguer le vieillissement de la population, par une reprise de la natalité ou par l'attractivité de jeunes familles.
- **Agir en faveur des adolescents de 11 à 17 ans**, parce qu'ils représentent une proportion d'individus plus élevée qu'ailleurs, pour les amener à favoriser la poursuite d'études supérieures et à rester sur la commune.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 24 mars 2025 à 18h30.

La séance est levée à 19 Heures 30



La Vice-Présidente
Sophia MATTA



La secrétaire de séance
Marie-Pierre MOURER